

Copie sans annexes à M. A. de Werra, Office central des stupéfiants,
Ministère public de la Confédération Berne



MISSION PERMANENTE DE LA SUISSE AUPRÈS DES
 ORGANISATIONS INTERNATIONALES À VIENNE

718.59 U'ch 1 - VE/SE

Vienne, le 5 décembre 1990

- D F A E

Direction des organisations
internationales

à l'att. de M. l'Ambassadeur
J.-P. Keusch

- D F A E

Direction du droit international
public

- Ambassade de Suisse à Moscou

- D F J P

Ministère public de la
Confédération

Bureau central de police

- D F I

Office fédéral de la santé
publique

à l'att. de M. P. Dietschy

Première réunion européenne des chefs de services chargés au plan
national de la lutte contre le trafic illicite des drogues
(HONLEA) à Moscou, du 19 au 23 novembre 1990

Monsieur l'Ambassadeur,

Vous voudrez bien trouver ci-joint le rapport de la délégation
suisse rédigé par Monsieur A. de Werra.

Je voudrais me contenter de le compléter par quelques
observations générales:

- La réunion avait une portée symbolique qui n'a échappé à
personne. Les Nations Unies sollicitaient l'URSS depuis près
d'une année et le Ministre soviétique de l'Intérieur, Wadim
Bakatin, entretemps déchu, a organisé cette conférence avec
chaleur et efficacité, au prix d'un engagement personnel très
marqué.

- 2 -

- Ce genre de conférence est essentiellement utile en ce qu'il permet aux relations personnelles de s'établir et de se développer entre fonctionnaires de la police, de la justice et des douanes. Je continue de trouver anormal que la Suisse ne puisse pas faire mieux. Ma présence et ma vice-présidence ont certes permis à la Suisse d'accroître notre "visibilité" mais je n'ai que peu de compétences et de connaissances en ce qui concerne la substance même des discussions. Il serait particulièrement bienvenu qu'un fonctionnaire des douanes et deux représentants du DFJP constituent la délégation suisse à la prochaine occasion. Un coup d'oeil à la liste des délégués figurant à l'annexe vous renseignera sur le relatif manque de représentativité de la délégation suisse. A mon avis, rien ne remplacera jamais l'échange informel d'informations qui a lieu entre ces délégués de différente provenance.
- La Honlea européenne a effectué toute une série de recommandations et rédigé quelques projets de résolution qui devront être traités avec suffisamment d'attention lors de la prochaine réunion de la Commission des stupéfiants à fin janvier 1991. Il s'agit de ne pas perdre le "momentum". A défaut de se montrer conséquent, le travail des Honlea ne constituera qu'un alibi.
- Le risque de prolifération de réunions, rencontres, séminaires est grand. Il est d'ores et déjà difficile de conserver une vue générale et d'éviter les double emplois: Groupe Pompidou, CELAD, Informal International Consultative Mechanism ou CELAD +, Groupe de Trevi, Interpol, Honlea européenne, Conférence de Londres sur la cocaïne, Chemical Action Group, Conférence d'Oslo en 1991, consultations à propos de la route des Balkans, Commission des stupéfiants et autres organes onusiens, etc. La coordination entre ces différents organes est une véritable gageure.

- 3 -

- Cette coordination doit également être organisée de manière efficace entre les différents départements et les cantons suisses.
- Un plus grand degré de professionnalisme doit être appliqué à la coopération policière au plan national et international, d'autant que les nouvelles sont mauvaises: les quantités de drogues importées en Europe sont toujours croissantes.

Pour conclure, je voudrais effectuer trois remarques concernant la Suisse:

- Je vous saurais gré d'ores et déjà d'envisager l'organisation dans une ville suisse de la réunion 1993 de la Honlea européenne. Cette opération de relations publiques et de démonstration d'un intérêt accru de la Suisse pour la coopération internationale seraient les bienvenues et nous permettraient de façonner une image meilleure de notre pays.

Je demanderai à la Division des stupéfiants de vous présenter une demande officielle pour examen.

- Quant à la position de la Suisse en matière de ratification, elle est ce qu'elle est. La Convention européenne relative au blanchiment s'ajoute à la liste.
- Pour permettre à la Division des stupéfiants de faire son travail, il est important que les autorités suisses de police lui transmettent sans retard les détails de chaque saisie individuelle de drogues de portée internationale, cas par cas ou mensuellement. Ce n'est que dans la mesure où la DND est efficacement renseignée que ses rapports ont un sens. Merci d'en prendre note.

Enfin, je ne manquerai pas de vous faire parvenir la version définitive du rapport de la conférence dès qu'il sera disponible.

- 4 -

Quant à l'invitation de la délégation cyprïote d'organiser à Chypre la prochaine Honlea européenne (1991), elle a été officiellement confirmée. Sachez encore que la Turquie s'y oppose résolument.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Représentant permanent de la Suisse

J.-P. Vettovaglia

Annexes: - Rapport de la délégation suisse
- Liste des délégués